

SALON DE MAI

Comité Directeur

Président : Gaston Diehl  
Secrétaire Générale : Jacqueline Selz

Brown, Charpentier, Coutaud, Couturier, Dayez, Delahaye, Despierre,  
Dorny, Etienne-Martin, Gili, Gilioli, Labisse, Caroline Lee, Lobo,  
Pignon, Poncet, Singier, Stahly, Vieillard, Vimard, Viseur,  
Isabelle Waldberg. Secrétaire du Comité : Yvon Taillandier

Siège social  
8, rue Victorien Sardou  
PARIS. 16e  
Tél. 288 44-01  
C.C.P. 4.630.63 Paris

Paris, le 26 Février 1972

Cher Ami,

Le Comité Directeur serait heureux de vous compter parmi  
les exposants du 28e Salon de Mai (1972) qui aura lieu du Jeudi 4 Mai  
(jour du vernissage) au mardi 23 Mai inclus :

dans les salles New-York, I4-I6, Quai de New-York-Paris-I6<sup>e</sup>  
(métro Alma) pour la peinture et la gravure.

Les sculptures seront exposées sur les terrasses du Musée National  
d'Art Moderne et du Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris donnant  
sur le quai de New-York.

L'organisation du Salon et l'impression du catalogue  
réclamant des délais importants, nous vous demandons d'avoir la gen-  
tillesse de nous retourner votre notice avant le 6 Avril.

Avec nos amitiés

Pour le Comité Directeur

*Jacqueline Selz*

Secrétaire générale

Salon de Mai  
Renseignements  
-----

Vous êtes invité à exposer une sculpture. Les sculptures devant être exposées dehors, prière de prévoir un matériau résistant aux intempéries. Ces conditions d'exposition rendent souhaitable que votre oeuvre soit de grand format ou, du moins, qu'une de ses dimensions dépasse un mètre. Si un socle est nécessaire à votre oeuvre, nous vous demandons de l'apporter.

Frais de participation : 100 francs par exposant, à régler avant le dépôt de votre oeuvre, au nom du Salon de Mai, 8, rue Victorien Sardou, Paris-16° soit à son chèque postal n° 4.630.63 Paris, soit par chèque bancaire.

Dépôt des oeuvres: le jeudi 27 et le vendredi 28 avril, de 9 H. à 18 H.30 sur les terrasses du Musée National d'Art Moderne et du Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris, côté quai de New-York.

Le certificat de dépôt ci-joint vous servira de reçu.

Tous les frais d'emballage et de transport aller et retour et, s'il y a lieu, les frais de douane et de manutention sont à la charge de l'exposant.

Retrait des oeuvres : le mercredi 24 mai, de 9 H. à 19 H.  
Même lieu que pour le dépôt.

Après le 24 Mai toute oeuvre qui n'aura pas été retirée sera, dans les jours à venir et aux frais de l'exposant, transportée et entreposée dans les magasins de l'Agence Maritime Delamare à Ivry (téléphoner à BOL. 67-49).

ASSURANCE : Le Salon de Mai n'assurant pas les oeuvres, décline toute responsabilité. Il appartient donc au propriétaire de l'oeuvre de l'assurer lui-même, ce que nous lui conseillons vivement.

Au cas où votre oeuvre serait vendue, nous vous demandons de prévoir dans son prix de vente un pourcentage de 10 % pour frais de secrétariat.